



Location : réparation frigo à la charge de qui ?

Par **chekyassine**, le **01/02/2009** à **13:24**

Bonjour,

Je suis locataire dans un foyer. Quand j'ai emménagé, nous avons fait un état des lieux où le réfrigérateur marchait bien.

Puis après j'ai constaté que le petit congélateur du frigo givrait beaucoup, et j'ai prévenu le foyer.

Maintenant le frigo est Hors service.

Ma question :

La réparation ou l'achat d'un nouveau réfrigérateur est-il à ma charge ou à celle du foyer ?
(Merci de me préciser les textes juridiques justifiant vos réponses)

Merci de vos réponses .

Par **jeetendra**, le **01/02/2009** à **13:59**

bonjour, comme le frigo fonctionnait à votre entrée comme indiqué dans l'état des lieux, ce

sera à vous de le réparer et non au foyer, cordialement